



PROVINCE DU BRABANT WALLON – COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 23 février 2024

Présents : M. N. TAMIGNIAU, Bourgmestre;
M. F. BRANCART, ~~Mmes J. SACRÉ et D. NETENS~~, M. V. PEETROONS, Échevin(e)s;
M. S. LACROIX, Président du C.P.A.S. ;
M. M. LENNARTS, Directeur général.

Objet : Élections (9 juin et 13 octobre 2024) – Emplacements des panneaux d'affichage pour partis et candidat(e)s ; décision.

Le Collège,

Attendu que le corps électoral sera convoqué par deux fois au cours de cette année ;

Vu du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié, et plus spécialement son article L1123-23 ;

Vu l'arrêté du Gouverneur de la Province du 8 février 2024 relatif à l'affichage et aux mesures générales à prendre pour assurer un maintien efficace de l'ordre en vue des scrutins du 9 juin 2024 ;

Vu la nécessité de prendre des mesures visant à interdire certaines méthodes d'inscription électorale et d'affichage électoral ainsi que la diffusion de toutes sortes de tracts électoraux sur la voie publique ;

Considérant que, pour les mêmes raisons, il convient d'éviter que d'autres moyens de diffusion de messages électoraux ne soient utilisés pour contourner les lois et règlements en vigueur ;

Vu ce qui précède et afin de préserver l'ordre public durant la campagne électorale ;

À l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1er :

Les panneaux communaux destinés à l'affichage électoral pour les partis et candidat(e)s seront situés :

- Rue de la Libération, 25-27 (devant l'école communale « Les Rives du Hain ») - 1440 Braine-le-Château.
- Avenue Jean Devreux, (sur le parking de la Zone d'immersion temporaire, non loin de l'antenne de Police locale) - 1440 Wauthier-Braine.

Article 2 :

Le public sera informé de la présente décision par voie de publication d'un avis aux valves officielles de l'administration communale de Braine-le-Château et sur le site www.braine-le-chateau.be.

Le Secrétaire de séance,
(s) M. LENNARTS

Le Directeur général,
(s) M. LENNARTS

Par le Collège,

Pour extrait conforme
Braine-le-Château, le 28 février 2024.



Le Président,
(s) N. TAMIGNIAU

Le Bourgmestre,
(s) N. TAMIGNIAU